

CAVITÉ

SOUTERRAINE

En cas de mouvement de sol ou d'effondrement de terrain, vous devez :

- **Alerter les secours : 18 (Sapeurs-pompiers) 17 (Police ou Gendarmerie)**
- Vous éloigner au plus vite de la zone instable pour être hors de portée du danger
- Évacuer l'habitation si elle est menacée pour éviter de rester bloqué
- Ne pas revenir sur vos pas vous iriez au devant du danger
- Ne pas entrer dans un bâtiment endommagé pour éviter tout accident
- Interdire l'accès de la zone instable ou du bâtiment endommagé en attendant l'arrivée des secours

Gardez votre calme, les services de secours sont prêts à intervenir

Signaler à la mairie dans les plus brefs délais :

- Toute apparition d'affaissement ou d'effondrement de sol
en précisant:
 - la distance des habitations et voiries les plus proches
 - les caractéristiques du phénomène (dimension en surface, profondeur, stabilité)
 - les dégâts occasionnés à l'habitation ou à la voirie

Les réflexes qui sauvent



Évacuez l'habitation



Ecartez-vous au plus vite
de la zone dangereuse

Pour mieux connaître ce risque et sa prévention, consultez dès maintenant le dossier complet en mairie